

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2022.06.03</b> <b>Du 6 décembre 2022</b>								
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.									
<p>VILLE DE</p> <p>LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Fixation des montants des indemnités de fonction des élus</p> <div data-bbox="967 398 1442 510" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-03-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</p> </div>									
<p>SECRETAIRE DE SEANCE :</p> <p>HELENE ALEXANDRIDIS</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,</p>									
<p>EN EXERCICE : 35</p> <p>PRESENTS : 28</p> <p>POUVOIRS : 5</p> <p>VOTANTS : 33</p>	<p>Vu la délibération n° 2020.02.01 du 9 juin 2020, fixant le régime indemnitaire des élus suite à l'installation du nouveau conseil municipal,</p>									
<p>POUR : 27</p> <p>CONTRE : 2</p> <p>ABSTENTIONS : 4</p>	<p>Vu la délibération n°2020.04.07. du 5 octobre 2020, portant application de la majoration prévue pour les communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton,</p>									
<p>PRESENTS</p> <p><u>Le Maire</u></p> <p>Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u></p> <p>Sylvie d'ESTEVE</p> <p>Pierre SOUDRY</p> <p>Sophie TRINIAC</p> <p>Jean-Christian SCHNELL</p> <p>Valérie LABORDE</p> <p>Benoît VIGNES</p> <p>Anne-Sophie MARADEIX</p> <p>Michel AUBOUIN</p> <p>Dominique PAGES</p> <p>Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u></p> <p>Mohamed KASMI</p> <p>Naïma CONTE EL ALAMI</p> <p>Olivier MOUSTACAS</p> <p>Birgit DOMINICI</p> <p>Geneviève SALSAT</p> <p>Georges LEFEBURE</p> <p>Bruno-Olivier BAYLE</p> <p>Françoise ALBOUY</p> <p>Laurent BOUMENDIL</p> <p>Nathalie PEYRON</p> <p>Vincent POUYET</p> <p>Pierre QUIGNON-FLEURET</p> <p>Laurent DUFOUR</p> <p>Olivier GONZALEZ</p> <p>Juliette DECAUDIN</p> <p>Jean-François BARATON</p> <p>Carmen OJEDA-COLLET</p> <p>Stéphane MICHEL</p> <p>Marie-Pierre DELAIGUE</p> <p>Olivier BLANCHARD</p> <p>Hélène ALEXANDRIDIS</p> <p>Philippe LERIN</p> <p>Jean-François THOMAS</p> <p>Andrée BLOCH</p>	<p>Considérant que la ville de La Celle Saint-Cloud compte plus de 20 000 habitants,</p> <p>Considérant qu'il convient de modifier la délibération n°2020.04.07 du 5 octobre 2020, fixant le montant des indemnités des élus, suite à la démission de Madame Laurence JOSSET, 9<sup>ème</sup> adjoint au maire, de désigner un nouvel adjoint et de fixer son taux d'indemnité ainsi que celui du conseiller délégué aux logements,</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Après en avoir délibéré,</p> <p>A La MAJORITE des membres présents et représentés,</p> <p>Pour : 27</p> <p>Contre : 2 - M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD</p> <p>Abstentions :4 - J-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J-F. THOMAS</p> <p>DECIDE :</p> <p>-De fixer le montant de l'enveloppe correspondante permettant une répartition entre les différents élus susceptibles de bénéficier d'une indemnité.</p> <p>L'enveloppe globale maximum est calculée comme suit : L'indemnité maximum du maire (90% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique) et la somme des indemnités maximum des 10 adjoints (33 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique).</p> <div data-bbox="580 1615 1262 1839" style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <table> <tr> <td>Enveloppe Maximum Mensuelle</td> <td>16 907,23 €</td> </tr> <tr> <td>IB 1027 Mensuelle</td> <td>4 025.53 €</td> </tr> <tr> <td>Maxi Maire</td> <td>3 622.98 €</td> </tr> <tr> <td>Base de calcul des adjoints</td> <td>1 328.42 €</td> </tr> </table> </div> <p>-De fixer le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints, du 9<sup>ème</sup> maire adjoint, du conseiller délégué aux logements, du conseiller délégué aux commerces et aux marchés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le Maire : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 86.2%</li> <li>- Pour les adjoints : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 31, 6%</li> <li>- Pour le 9<sup>ème</sup> adjoint au maire : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 15.7 %</li> </ul>		Enveloppe Maximum Mensuelle	16 907,23 €	IB 1027 Mensuelle	4 025.53 €	Maxi Maire	3 622.98 €	Base de calcul des adjoints	1 328.42 €
Enveloppe Maximum Mensuelle	16 907,23 €									
IB 1027 Mensuelle	4 025.53 €									
Maxi Maire	3 622.98 €									
Base de calcul des adjoints	1 328.42 €									
<p>ABSENTS EXCUSES :</p> <p>PIERRE QUIGNON-FLEURET</p> <p>OLIVIER GONZALEZ</p>										

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :  
FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE  
LABORDE  
NATHALIE PEYRON A SOPHIE  
TRINIAC  
JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE  
D'ESTEVE  
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-  
FRANÇOIS BARATON  
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS  
THOMAS

- Pour le conseiller délégué aux logements : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 27 %
- Pour le conseiller délégué aux commerces et aux marchés : Traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique x 6.7 %

Précise dans un tableau annexé à la présente délibération le récapitulatif des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints, au 9<sup>ème</sup> maire adjoint, au conseiller délégué aux logements et au conseiller délégué aux commerces et aux marchés.

Le montant des indemnités de fonction des élus suivra l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Ces dispositions prendront effet à compter de la date exécutoire de la délibération.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au BP.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
Dépôt en Préfecture le 14/12/22  
et de sa publication le 16/12/22

Le Maire  
Par délégation

  
Aude BELLOIR

Directrice Pôle Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,



  
Olivier DELAPORTE

**Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités mensuelles allouées au maire, aux adjoints et au conseiller délégué aux logements**

Qualité	Nom	Pourcentage du traitement afférent à l'indice brut terminal	Indemnité brute (montant en euros)
Maire	Olivier DELAPORTE	86,2	3 470,00
1er adjoint	Sylvie d'ESTEVE	31,6	1 272,07
2e adjoint	Pierre SOUDRY	31,6	1 272,07
3e adjoint	Sophie TRINIAC	31,6	1 272,07
4e adjoint	Jean-Christian SCHNELL	31,6	1 272,07
5e adjoint	Valérie LABORDE	31,6	1 272,07
6e adjoint	Benoit VIGNES	31,6	1 272,07
7e adjoint	Anne-Sophie MARADEIX	31,6	1 272,07
8e adjoint	Michel AUBOUIN	31,6	1 272,07
9e adjoint	Dominique PAGES	15,7	632,00
10e adjoint	Richard LEJEUNE	31,6	1 272,07
Conseiller délégué aux logements	Mohamed KASMI	27	1 086,89
Conseiller délégué aux commerces et aux marchés	Laurent BOUMENDIL	6,7	269,71